

Réussir son vide-maison : le plan d'action complet

Démarches administratives et légales

- Déclarez votre vente au déballage en mairie au moins 15 jours avant la date prévue via le formulaire Cerfa n°13939*01.
- Respectez la limite légale de deux événements par an et par personne pour les particuliers.
- Notez que la durée totale de vente ne doit pas excéder deux mois par année civile dans un même lieu.

Préparation et sécurisation

- Triez vos objets en trois catégories dès le début : à garder, à donner/vendre, et à jeter/recycler.
- Sécurisez vos espaces privés en fermant à clé les pièces non concernées par la vente.
- Rangez vos documents personnels et objets de valeur hors de portée des visiteurs.

Stratégie de prix et étiquetage

- Fixez vos prix entre 20% et 30% du prix d'achat initial pour assurer une rotation rapide du stock.
- Utilisez des étiquettes autocollantes de couleurs différentes pour identifier les prix rapidement (ex: gommettes bleues à 1€, rouges à 2€).

Logistique et matériel indispensable

- Préparez un fonds de caisse de 50 à 100 euros en petites coupures (pièces de 1€, 2€ et billets de 5€, 10€).
- Constituez un kit d'accueil avec des sacs réutilisables, du papier journal pour emballer les objets fragiles et du ruban adhésif.

Communication et visibilité

- Publiez votre événement sur des sites spécialisés comme vide-greniers.org.
- Utilisez les réseaux sociaux locaux et les groupes Facebook de quartier en précisant une localisation précise.
- Installez des panneaux indicateurs aux intersections proches de votre domicile (avec l'autorisation de la mairie si nécessaire).